

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme

Marseille, le 27 JUIN 2016

L'Adjoint au Chef du Service Urbanisme

à

Monsieur le Maire de Roquevaire
29 rue des Alliés
13360 Roquevaire



Affaire suivie par : Marion Jeanselme

Tél. : 04 91 28 41 70

Courriel : marion.jeanselme@bouches-du-rhone.gouv.fr

Objet : Information acquéreur locataire

Suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels mouvement de terrain (retrait gonflement des argiles-sécheresse) le 8 février 2010, à la prescription le 27 décembre 2012 du Plan de Prévention des Risques Incendie de forêt, ainsi qu'à la révision du Plan de Prévention des Risques Naturel d'inondation prescrit le 3 juillet 2015, sur le territoire de la commune de Roquevaire, le dossier communal d'information des acquéreurs et locataires a été mis à jour.

Le dossier a aussi été complété par une information relative au risque incendie de forêt. La fiche synthétique relative au risque inondation a été complétée par des éléments issus du porter à connaissance de l'aléa inondation sur le bassin versant de l'Huveaune réalisé en novembre 2014.

Je vous informe que l'ensemble du dossier et l'arrêté préfectoral auquel il est annexé sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

En application de l'article R125-25 du code de l'environnement, il doit être consultable en mairie et l'arrêté d'information acquéreur locataire publié au recueil des actes administratifs doit être également affiché.

Julien Langumier

